REFORME DU COLLEGE

ENJEUX RELATIFS AUX LANGUES ANCIENNES

- **Les langues et cultures de l'antiquité jouent un rôle important dans l'acquisition de la culture commune et la construction de la citoyenneté, pour leur dimension linguistique comme pour l'apprentissage de l'histoire des civilisations.**

  C'est pourquoi la possibilité d'apprendre les langues anciennes doit être offerte à l'ensemble des élèves.

  Comme annoncé lors de la présentation de la réforme du collège le 11 mars dernier, dans le nouveau collège comme actuellement, les élèves pourront apprendre le latin de la 5e à la 3e, et le grec en 3e.

- **L'apprentissage des langues anciennes se fait désormais dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité**, afin que cet enseignement entre davantage encore qu'aujourd'hui en résonance avec d'autres enseignements, et de promouvoir ainsi l'apprentissage des langues anciennes par l'association de l'étude de la langue et de l'étude de la culture et de la civilisation antique.

- **En complément de l'enseignement pratique interdisciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité, les élèves qui le souhaitent bénéficient d'un enseignement de complément de langue ancienne** d'une heure en classe de 5e, de deux heures en classe de 4e et en classe de 3e.

- **Les élèves qui le souhaitent auront donc le même nombre d'heures qu'aujourd'hui, avec des heures dédiées à l'étude de la langue et des heures pour l'étude de la culture et de la civilisation.**